

SÉANCE ORDINAIRE

DU 8 JANVIER 2018

Municipalité de Saint-Éloi

A une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi le 8 janvier 2018 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

MAIRE : Mario St-Louis

CONSEILLERS (ÈRES): Louise Rioux
Jonathan Rioux
Éric Veilleux
Jocelyn Côté
Mireille Gagnon
Gisèle Saindon

Tous membres du conseil et formant l'assemblée au complet sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, Directrice générale, est aussi présent.

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2018-01-01

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 15 Divers demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des procès-verbaux suivants :
 - séance ordinaire du 4 décembre 2017
 - séance extraordinaire du 18 décembre 2017
4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
5. Nomination vérificateur / annulation résolution #2017-12-208
6. Rôle de perception
7. Association des directeurs municipaux du Québec / cotisation 2018
8. Entente Croix-Rouge
9. Renouvellement Assurance MMQ
10. Programme de soutien au loyer / Corporation d'hébergement
11. Résolution transport adapté aux personnes handicapées (avec droit de retrait)
12. Transport collectif de personnes (sans droit de retrait)
13. Démission inspecteur en bâtiment et en environnement, personne désignée, responsable des cours d'Eau et des RCI de la MRC
14. Chemins d'hiver
15. Divers
 - Entrée de la salle
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

.....

3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX SUIVANTS :

2018-01-02

**-SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017
-SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017**

La directrice générale présente les derniers procès-verbaux.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux énumérés ci-dessus soient acceptés par notre conseil.

.....

2018-01-03

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

Je soussigné certifie par les présentes qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à Saint-Éloi ce 8 janvier 2018.

Annie Roussel, directrice générale

.....

2018-01-04

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 01-2018 des comptes payés soit accepté au montant de \$5679.72 et que le bordereau numéro 01-2018 des comptes à payer soit accepté au montant de \$54289.54 par notre conseil et que la directrice générale soit autorisé à en faire le paiement.

.....

5. NOMINATION VÉRIFICATEUR / ANNULATION RÉOLUTION #2017-12-208

2018-01-05

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi doit nommer un vérificateur pour la vérification des livres comptables pour l’année 2018;

Annule la résolution #2017-12-208

Attendu que Madame la Directrice générale a contacté Monsieur Serge Desjardins de Mallette pour la vérification des livres comptables de notre municipalité pour les exercices se terminant les 31 décembre 2018 à 2021;

Attendu que Monsieur Desjardins a soumissionné pour les montants suivants :

31 décembre 2018	4400\$
31 décembre 2019	4475\$
31 décembre 2020	4550\$
31 décembre 2021	4625\$

Le prix inclus la présentation à l’assemblée du conseil municipal ainsi que la préparation d’écritures de régularisations normales lors de la préparation d’un rapport financier. Par ailleurs, si le nombre de régularisations annuelles dépasse le nombre de quinze, un montant supplémentaire pourrait être facturé.

Concernant la production des déclarations d’impôts sur le revenu fédéral et provincial, Monsieur Desjardins a soumissionné pour les montants suivants :

31 décembre 2018	250\$
31 décembre 2019	260\$
31 décembre 2020	270\$
31 décembre 2021	280\$

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte l’offre de Mallette de Trois-Pistoles pour la vérification des livres comptables de notre municipalité pour les années 2018 à 2021 et ceci pour les montants décrits ci-dessus plus taxes. Cette résolution annule par le fait même la résolution #2017-12-208.

.....

2018-01-06

6. RÔLE DE PERCEPTION

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à préparer pour et au nom de la Municipalité un rôle général de perception pour l’année 2018.

.....

2018-01-07

7. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC/COTISATION 2018

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accepte de verser un montant de \$865.39 à l’Association des directeurs municipaux du Québec pour une dépense qui se lit comme suit :

Cotisation 2018 à l’ADMQ :	450.00\$ plus taxes
Assurances 2018 :	348.00\$ taxes incluses

.....

2018-01-08

8. ENTENTE CROIX-ROUGE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 160\$ à la Croix-Rouge afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge qui est prête à secourir les sinistrés de notre municipalité et ceci conforme à notre entente par la résolution #2016-11-167.

.....

2018-01-09

9. RENOUVELLEMENT ASSURANCE MMQ

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité verse un montant de 11121\$ à la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement de la police d’assurance MU11035 couvrant la période du 6 janvier 2018 au 6 janvier 2019.

.....

2018-01-10

10. PROGRAMME DE SOUTIEN AU LOYER/CORPORATION D’HÉBERGEMENT

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$984.87 à la Corporation d’Hébergement de Saint-Éloi concernant le programme de soutien au loyer pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017 suite à la résolution #2013-07-113 adopté à la séance du 8 juillet 2013 afin de continuer notre engagement financier de 5 ans qui a commencé en 2013.

.....

2018-01-11

11. RÉOLUTION TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES (AVEC DROIT DE RETRAIT)

Attendu que la MRC des Basques adoptait le 22 novembre 2017 une résolution d’intention de déclarer sa compétence en matière de transport adapté aux personnes handicapées (avec droit de retrait);

Attendu que les municipalités visées par la déclaration de compétence en matière de transport adapté aux personnes handicapées sont Trois-Pistoles, Notre-Dame-des-Neiges, Saint-Éloi, Saint-Simon, Saint-Mathieu-de-Rioux, Sainte-Françoise, Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Clément, Saint-Médard, Sainte-Rita et Saint-Guy;

Attendu que la municipalité de Saint-Éloi peut exercer en tout temps un droit de retrait ou un droit d’être assujéti à l’égard de cette compétence, et ce conformément aux dispositions des articles 10.1 et suivants du Code municipal du Québec;

Attendu que le mandat de transport adapté aux personnes handicapées attribué à l’Association de Personnes Handicapées l’Éveil des Basques inc assure une desserte sur l’ensemble du territoire des Basques depuis mai 2009;

Attendu que la déclaration de compétence en matière de transport adapté aux personnes handicapées n'aura pas de nouveaux impacts sur les municipalités locales puisque le dossier est déjà traité depuis plusieurs années par la MRC des Basques;

Par conséquent, Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-Éloi délègue sa compétence à la MRC des Basques afin qu'elle puisse exercer, conformément aux dispositions des articles 678.0.01 et suivants du Code municipal du Québec, la compétence en matière de transport adapté aux personnes handicapées;

Que les modalités et conditions administratives et financières relatives aux articles 10.1 et 10.2 du Code municipal du Québec, soit celles prévues dans la résolution numéro 2017-11-22-4.8 adoptée par le Conseil de la MRC des Basques le 22 novembre 2017.

.....

12. TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES (SANS DROIT DE RETRAIT)

2018-01-12

Attendu que la MRC des Basques adoptait le 22 novembre 2017 une résolution d'intention de déclarer sa compétence en matière de transport collectif de personnes (sans droit de retrait);

Attendu que les municipalités visées par la déclaration de compétence en matière de transport collectif de personnes sont Trois-Pistoles, Notre-Dame-des-Neiges, Saint-Éloi, Saint-Simon, Saint-Mathieu-de-Rioux, Sainte-Françoise, Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Clément, Saint-Médard, Sainte-Rita et Saint-Guy ;

Attendu que le mandat de transport collectif de personnes attribué à l'Association de Personnes Handicapées l'Éveil des Basques inc assure une desserte sur l'ensemble du territoire des Basques depuis mai 2009;

Attendu que la déclaration de compétence en matière de transport collectif de personnes n'aura pas de nouveaux impacts sur les municipalités locales puisque le dossier est déjà traité depuis plusieurs années par la MRC des Basques;

Par conséquent, Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'en vertu des articles 678.0.2.3 et 678.0.2.4 du Code municipal du Québec, la municipalité de Saint-Éloi avise la MRC qu'elle n'a aucun fonctionnaire qui consacre tout son temps de travail à tout ou partie du domaine relativement auquel la MRC a déclaré sa compétence. Elle ne possède également aucun équipement ou matériel qui deviendra inutile pour le motif que la municipalité perd la compétence.

.....

13. DÉMISSION INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT, PERSONNE DÉSIGNÉE, RESPONSABLE DES COURS D'EAU ET DES RCI DE LA MRC

2018-01-13

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte la démission de Monsieur Julien Colpron-Tremblay, inspecteur en bâtiment et en environnement, personne désignée, responsable des cours d'eau et des RCI de la MRC.

De plus, Monsieur le Maire et Madame la Directrice générale s'informeront aux municipalités contigües de la disponibilité de leur inspecteur.

.....

14. CHEMIN D'HIVER

La Directrice générale informe l'employé de l'entrepreneur des chemins d'hiver de faire attention lorsqu'il souffle la neige sur les fils d'hydro ou de Bell car si ceux-ci brisent la responsabilité est à l'entrepreneur de faire réparer le tout à ces frais.

L'employé de l'entrepreneur des chemins d'hiver demande à la municipalité d'avertir la CAUREQ qu'il aimerait être avertie lorsqu'il y a des services d'urgence soit la police, l'ambulance, les pompier etc. qui doivent se déplacer sur notre territoire lors de mauvaises conditions climatiques.

.....

15. DIVERS

ENTRÉE DE LA SALLE

Un membre du conseil demande de faire un tambour sur le perron de la salle pour l'hiver prochain.

.....

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posées soit :

- Avoir des couvres chaussures plus grande dans le portique de la salle.
 - Afficher les séances du conseil sur facebook.
 - Une question sur les droits fondamentaux des personnes.
 - Une question pour le préfet.
 - Quelques questions pour la Sûreté du Québec.
-

2018-01-14

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 20h15.

.....

Mario St-Louis, maire
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, directrice générale